

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2019

COMPTE-RENDU PRESSE

Construction d'un bâtiment pour le CLSH : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 19 juillet 2019 avec les représentants de la Commune, de la Maison du Pays, de l'Etat et des partenaires sociaux pour engager une réflexion sur l'évolution du CLSH actuel.

Un état des lieux met en exergue le besoin d'une jauge d'environ 120 places pour accueillir les enfants du centre de loisirs de 3 à 6 ans, ainsi qu'un espace jeune pour les 11-17 ans.

Afin d'établir les éléments des phases préparatoires (diagnostic précis des besoins, économie de projet,...) le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est indispensable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour cette mission.

Le Conseil Municipal est invité à :

- charger Monsieur le Maire à organiser une consultation pour une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- autoriser Monsieur le Maire à valider et signer l'offre la plus intéressante,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

SDEAU 50 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SDEAU 50 a adressé à l'intention du Conseil Municipal le rapport d'activités de l'année 2018 pour la compétence « production – distribution », adopté par le Comité Syndical du SDEAU 50 le 18 septembre 2019.

Monsieur le Maire présente ce rapport sur le prix et la qualité du service public 2018 aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public 2018 du SDEAU 50 et des éléments concernant le CLEP LESSAY.

Renouvellement de la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées (SATESE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune historique de LESSAY a signé en 2016 une convention avec le Conseil Départemental de la Manche d'une durée théorique de 3 ans (2017- 2019) pour une mission d'assistance technique à l'exploitation des systèmes d'épuration moyennant une cotisation annuelle de 0.50 € par habitant DGF de l'année N-1.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention avec le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) du Conseil Départemental de la Manche au bénéfice de la commune nouvelle pour la période de 2020 à 2023.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Manche pour bénéficier de l'assistance technique en matière d'assainissement collectif,
- autoriser le Maire à verser la cotisation annuelle,
- dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Acquisition d'un photocopieur pour le groupe scolaire – résultat de la consultation

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation informelle a été organisée pour le remplacement du photocopieur du groupe scolaire.

Les entreprises suivantes ont remis une offre :

- REX ROTARY – Colombelle
- ABI GROUP – groupe SISPRO - Saint-Lô

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'offre de l'entreprise ABI GROUP qui propose un équipement OLIVETTI MF 454 pour un montant de 3 990.00 € HT soit 4 788.00 € TTC et un coût de maintenance de 0.0033 € HT soit 0.00396 € TTC pour les copies noir et blanc et 0.033 € HT soit 0.0396 € TTC pour les copies couleur,
- constater que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la commande et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Dotation 2019 pour le concours des Maisons fleuries

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'organisation du concours des maisons fleuries 2019.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer pour le concours des maisons fleuries 2019 une dotation de 1 000.00 € ;
- confier au jury le soin d'organiser la réunion de remise des prix au cours de laquelle il sera distribué des « bons d'achat » à présenter chez les commerçants en relation commerciale avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.